



**FORWARD
FASTER**

**PLUS VITE, PLUS LOIN
SUR LES MESURES
EN FAVEUR DU CLIMAT
GUIDE D'ACTION**

INTRODUCTION

Les guides d'action de l'initiative Plus Vite, Plus Loin fournissent aux entreprises qui se sont engagées ou qui envisagent de le faire des détails supplémentaires, spécifiques aux cibles que ces mêmes entreprises peuvent utiliser lorsqu'elles définissent une stratégie pour atteindre la ou les cibles d'ici à 2030, notamment des définitions clés, des exemples d'actions et des indicateurs clés de performance (KPI), des cibles intermédiaires, des ressources et des programmes dans lesquels elles peuvent s'engager et des politiques qu'elles peuvent demander aux gouvernements de mettre en œuvre pour créer un environnement favorable.

CONTEXTE

Les émissions mondiales ont atteint leur niveau le plus élevé de l'histoire de l'humanité et continuent d'augmenter. Aujourd'hui, les changements climatiques ont un impact sur les économies, les chaînes d'approvisionnement et les communautés du monde entier, les populations les plus vulnérables se trouvant en première ligne de la crise. Cependant, nous avons encore le temps d'agir.

Le Pacte mondial des Nations Unies appelle les entreprises à agir pour combler le déficit d'ambition. Les entreprises doivent concentrer leurs efforts sur la décarbonisation en profondeur afin d'atteindre le zéro émission nette au plus tard d'ici 2050. Pour montrer la voie à suivre afin d'atteindre ces cibles, toutes les entreprises doivent publier des plans de transition exhaustifs. Dans le même temps, les entreprises doivent ancrer leurs pratiques en matière de développement durable dans une approche fondée sur les droits et les principes, et veiller à ce que leurs mesures d'atténuation et d'adaptation ne creusent pas les inégalités, mais contribuent à la justice climatique par le biais d'une transition juste.

Le secteur privé n'a jamais été aussi bien doté pour faire face à l'urgence climatique. C'est maintenant qu'il faut accélérer l'action.

CIBLE DE ZÉRO ÉMISSION NETTE DE GAZ À EFFET DE SERRE

Se fixer des cibles de réduction à zéro émission nette dans le cadre de l'initiative Science Based Targets et conformes à la trajectoire 1,5 °C, dans le but de parvenir à zéro émission nette au plus tard à l'horizon 2050.

DÉFINITION DES TERMES CLÉS ET DES ÉLÉMENTS DE LA CIBLE

Pour qu'un avenir à 1,5°C reste envisageable, les entreprises doivent fixer publiquement des cibles vérifiables, actualisées par rapport aux données scientifiques sur le climat les plus récentes et soumises à un rapport et à un suivi transparents. Pour cette raison, **toutes les cibles de zéro émission nette des entreprises dans le cadre de cet appel à l'action doivent être soumises et validées dans le cadre de l'Initiative Science Based Targets (SBTi)**. Les entreprises qui ont la capacité d'avancer plus vite qu'une réduction de 50 % d'ici à 2030 et qu'un taux de zéro émission nette à l'horizon 2050 devraient le faire.

La **NORME ZÉRO ÉMISSION NETTE** du SBTi définit le **zéro émission nette** comme suit :

- Toutes les cibles doivent couvrir les émissions des champs d'application 1, 2 et 3 et réduire les émissions à zéro ou à un niveau résiduel qui permette d'atteindre zéro émission nette au niveau mondial ou sectoriel dans les trajectoires éligibles alignées sur la cible 1,5°C. La norme SBTi exige des entreprises qu'elles donnent la priorité à des réductions rapides et importantes des émissions en se fixant des cibles à court terme, et qu'elles se fixent des cibles à long terme pour parvenir au zéro émission nette d'ici 2050 au plus tard.
- Neutraliser de manière permanente toute émission résiduelle à l'année de la cible du zéro émission nette et toute émission de gaz à effet de serre (GES) libérée dans l'atmosphère par la suite. Les crédits carbone volontaires ne peuvent pas être comptabilisés pour atteindre les cibles de réduction.

Les entreprises sont invitées à prendre soigneusement en considération, pour la définition de leurs cibles, tous les **CRITÈRES DE CRÉDIBILITÉ DU ZÉRO ÉMISSION NETTE SOUTENUS PAR L'ONU ET ALIGNÉS SUR LA TRAJECTOIRE 1,5 °C (RAPPORT « INTEGRITY MATTERS » (L'INTÉGRITÉ COMPTE))**, créés par l'ancien **GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU SUR LES**

ENGAGEMENTS DES ENTITÉS NON ÉTATIQUES EN FAVEUR DU ZÉRO ÉMISSION NETTE (GEHN). Les entreprises doivent s'efforcer d'avoir des cibles compatibles avec les derniers modèles d'émissions nettes de gaz à effet de serre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui limitent le réchauffement à 1,5°C avec un dépassement nul ou limité, et

où les émissions mondiales diminuent d'au moins 50 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2030, pour atteindre le zéro émission nette d'ici à 2050 ou plus tôt.

Le SBTi est en train de revoir son cadre de définition des cibles afin de s'aligner sur les [CRITÈRES DE CRÉDIBILITÉ SOUTENUS PAR LES NATIONS UNIES](#).

SYNCHRONISER LES ENGAGEMENTS ET LES CIBLES DU SBTI AVEC L'INITIATIVE PLUS VITE, PLUS LOIN

La cible n°1 d'action en faveur du climat de l'initiative Plus Vite, Plus Loin est strictement liée à l'action du SBTi. Cela signifie que tous les participants au Pacte Mondial de l'ONU qui se sont engagés à fixer des cibles de zéro émission nette par le biais du SBTi ou qui ont déjà validé des cibles de ce type par le biais du SBTi seront automatiquement reconnus sur le site web de l'initiative Plus Vite, Plus Loin. **Pour les entreprises qui prennent un nouvel engagement ou dont les cibles sont validées pour la première fois par le SBTi, aucune autre mesure ne doit être prise.** La base de données du SBTi est synchronisée périodiquement avec la base de données de l'initiative Plus Vite, Plus Loin. Si les engagements ou les cibles du SBTi de votre entreprise n'est pas reflété sur le site web de l'initiative Plus Vite, Plus Loin, veuillez nous contacter par e-mail à l'adresse forwardfaster@unglobalcompact.org.

EXEMPLES D'INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET DE CIBLES INTERMÉDIAIRES D'ENTREPRISE

Conformément à la norme zéro émission nette du SBTi, les entreprises doivent fixer des cibles intermédiaires à court terme fondées sur des données scientifiques. Une fois que les entreprises ont atteint leur cible à court terme, elles doivent calculer de nouvelles cibles à court terme qui serviront de jalons jusqu'à atteindre leur cible du zéro émission nette à long terme.

Les cibles fondées sur des données scientifiques du zéro émission nette à court et à long terme doivent être complétées par un plan de transition indiquant les réductions d'émissions immédiates et les dépenses d'investissement alignées sur ces cibles et leur trajectoire du zéro émission nette.

PRODUCTION DE RAPPORTS

Les entreprises qui s'engagent à atteindre la cible rendront compte chaque année au Pacte mondial de l'ONU en répondant à la question suivante :

QUESTION OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DE LA COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS (CoP) :

- E4.1. Pour chaque thème environnemental pour lequel l'entreprise fixe des buts/cibles à échéance de temps, quel type de cibles l'entreprise a-t-elle fixé ?

En outre, les engagements et les validations du SBTi sont SUIVIS ET PUBLIÉS SUR LE SITE WEB DU SBTI.

MESURES QUE LES ENTREPRISES PEUVENT PRENDRE POUR PROGRESSER

- **Examiner les ORIENTATIONS ET LES PROJETS SECTORIELS** pour recueillir les informations les mieux adaptées à votre organisation et à votre secteur d'activité.
- **Réaliser un inventaire et/ou un examen complet des émissions de gaz à effet de serre (GES)** qui comprend les émissions des champs d'application 1 et 2 à l'échelle de l'entreprise et les émissions brutes du champ d'application 3 pour toutes les sources d'émission, en respectant les limites minimales pour chaque catégorie du champ d'application 3 définies dans la [NORME SUR LE CHAMP D'APPLICATION 3 DU PROTOCOLE DES GES](#).
- **Utiliser les RESSOURCES ET LES OUTILS** du SBTi pour suivre son [PROCESSUS EN 5 ÉTAPES](#) afin de fixer votre cible fondée sur des données scientifiques.
- **S'engager** avec vos réseaux et chaînes d'approvisionnement et les encourager à se fixer également des cibles de zéro émission nette en utilisant le [GUIDE DE L'ENGAGEMENT DES FOURNISSEURS DU SBTI](#).
- **Créer un plan de transition** indiquant comment vous parviendrez à respecter vos engagements de manière équitable et juste.
- **Aligner la politique extérieure et les efforts d'engagement** sur les objectifs de réduction des émissions de l'entreprise et faire pression pour une action positive en faveur du climat.

RESSOURCES POUR ÉCLAIRER LES STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

Les bases de la fixation de cibles fondées sur des données scientifiques

• S'engager :

- LETTRE D'ENGAGEMENT DANS LE CADRE DU SBTi
- POLITIQUE DE CONFORMITÉ AUX ENGAGEMENTS

• Fixer des cibles :

- GUIDE PRATIQUE et MANUEL DE L'ENTREPRISE pour obtenir des instructions étape par étape sur la manière de définir une cible
- GUIDE DE DÉMARRAGE DU ZÉRO ÉMISSION NETTE et NORME ZÉRO ÉMISSION NETTE POUR LES ENTREPRISES DU SBTi
- TARGET SETTING TOOL (OUTIL DE DÉFINITION DE CIBLES) et NET-ZERO TOOL (OUTIL ZÉRO ÉMISSION NETTE) du SBTi pour aider à calculer les cibles de réduction fondées sur des données scientifiques à long terme conformément à la norme Zéro émission nette

• Ressources spécifiques aux PME :

- TARGET SETTING SYSTEM (SYSTÈME DE DÉFINITION DE CIBLES)
- QUESTIONS FRÉQUENTES

• Ressources spécifiques aux institutions financières :

- CADRE DE DÉFINITION DES CIBLES DE RÉDUCTION FONDÉES SUR DES DONNÉES SCIENTIFIQUES
- FORMULAIRE DE SOUMISSION DE CIBLES DE RÉDUCTION À COURT TERME
- MODULES DE FORMATION POUR AIDER À ÉTABLIR LES CIBLES DE RÉDUCTION FONDÉES SUR DES DONNÉES SCIENTIFIQUES

Inventaires des gaz à effet de serre

- NORME POUR LES ENTREPRISES du Protocole des gaz à effet de serre avec des informations sur la manière de déclarer les émissions de gaz à effet de serre des entreprises
- NORME SUR LE CHAMP D'APPLICATION 3 du Protocole des gaz à effet de serre et OUTIL D'ÉVALUATION DU CHAMP D'APPLICATION 3

Guide pour l'élaboration de plans de transition crédibles et solides

- S'aligner sur les CRITÈRES DE CRÉDIBILITÉ SOUTENUS PAR LES NATIONS UNIES.
- Consultez CETTE LISTE DE CONTRÔLE pour élaborer un plan de transition complet.

PROGRAMMATION DU PACTE MONDIAL DE L'ONU POUR GUIDER LA MISE EN ŒUVRE

- ACADÉMIE DU PACTE MONDIAL DE L'ONU : L'Académie est la principale plateforme d'apprentissage du Pacte mondial de l'ONU. Elle fournit aux chefs.fe.s d'entreprise et aux praticien.ne.s les compétences et les connaissances nécessaires pour accélérer leur stratégie de développement durable. L'auto-apprentissage permet aux entreprises de se familiariser avec le thème de la transition juste et de se préparer à agir à leur propre rythme.
 - Cours de l'Académie sur LA DÉFINITION DES CIBLES DE RÉDUCTION FONDÉES SUR DES DONNÉES SCIENTIFIQUES et sur LA NORME ZÉRO ÉMISSION NETTE
 - Série de l'Académie sur AGIR SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE : CHAMPS D'APPLICATION 1, 2 ET 3 qui s'appuient sur le contenu de l'Accélérateur de l'ambition climatique afin de couvrir les bases de la comptabilité des GES, des techniques de calcul des émissions et de la gestion des émissions par le biais de différentes activités de réduction.

- **ACCÉLÉRATEUR DE L'AMBITION CLIMATIQUE** : Le Pacte mondial de l'ONU propose des programmes d'accélération d'une durée de six à neuf mois destinés à susciter des changements de comportement au sein d'un grand nombre d'entreprises au niveau local. L'Accélérateur de l'ambition climatique aide les entreprises à fixer des cibles de réduction des émissions fondées sur des données scientifiques et alignées sur la trajectoire 1,5°C afin de les placer sur la voie du zéro émission nette à l'horizon 2050. Vous pouvez savoir si votre réseau national utilise l'Accélérateur ICI.
- **GROUPE D'APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS : MESURES EN FAVEUR DU CLIMAT** : Le Pacte mondial de l'ONU propose des groupes d'apprentissage par les pairs afin de créer un espace sûr permettant aux entreprises de partager leurs meilleures pratiques et leurs défis en matière de développement durable avec des professionnel.le.s ayant les mêmes idées. Organisés en collaboration avec les Réseaux locaux du Pacte mondial, les groupes offrent aux participants les moyens de s'informer sur les meilleures pratiques les plus récentes grâce à des sessions animées, des ressources sélectionnées et des discussions de groupe. Vous pouvez savoir si votre réseau national organise un groupe d'apprentissage par les pairs ICI.

CIBLE RELATIVE À TRANSITION JUSTE

Contribuer à une transition juste en prenant des mesures concrètes pour remédier aux répercussions sociales des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, en partenariat avec des acteurs tels que les travailleur.se.s, les syndicats, les communautés et les fournisseurs.

DÉFINITION DES TERMES CLÉS ET DES ÉLÉMENTS DE LA CIBLE

Pour faire face à la crise climatique, il faut prendre des mesures décisives et cohérentes qui auront un impact significatif sur les travailleur.se.s, les communautés, les secteurs et les régions. Cette transition vers le zéro émission nette et la résilience climatique doit être une transition juste qui promeut la justice sociale et s'attaque à la pauvreté, aux inégalités et aux disparités entre les sexes.

L'Organisation internationale du travail (OIT) définit la TRANSITION JUSTE comme suit : « rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté ». Cela implique un processus équitable fondé sur le dialogue social, l'engagement des parties prenantes et le respect universel des droits fondamentaux du travail et des autres droits de l'Homme. La transition juste n'est pas une pratique indépendante ; il s'agit d'une approche fondée sur des principes, concernant les activités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, qui s'applique à tous les pays, à tous les niveaux de développement et à tous les secteurs.

La vision, les opportunités clés, les défis et les principes directeurs de la transition juste sont établis dans les lignes directrices de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous (LIGNES DIRECTRICES DE L'OIT POUR UNE TRANSITION JUSTE). Le soutien des entreprises à une transition juste repose sur une conduite responsable des activités et sur le respect des droits de l'Homme et des droits du travail tels que définis dans les DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DE L'ONU, la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (DÉCLARATION SUR LES EMN), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales (PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE).

Les entreprises sont également invitées à examiner attentivement toutes les recommandations contenues dans les CRITÈRES DE CRÉDIBILITÉ DU ZÉRO ÉMISSION NETTE SOUTENUS PAR L'ONU ET ALIGNÉS SUR LA TRAJECTOIRE 1,5 °C (RAPPORT « INTEGRITY MATTERS » (L'INTÉGRITÉ COMPTE), créés par l'ancien GEHN du Secrétaire général dans la mesure où elles sont liées à une transition juste.

PRODUCTION DE RAPPORTS

Les entreprises qui s'engagent à atteindre la cible rendront compte chaque année au Pacte mondial de l'ONU en répondant aux questions suivantes :

- Quel type d'action l'entreprise a-t-elle entrepris au cours de la période de référence dans le but de contribuer à une transition juste et de traiter les conséquences sociales de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces derniers ? (options de réponses multiples, champ de texte ouvert pour des informations supplémentaires)
 - a) Dans le cadre du processus de vigilance, l'entreprise a pris en compte les aspects pertinents liés à une transition juste [Oui/Non] [veuillez fournir plus d'informations dans la question G7]
 - b) Au cours de la période de référence, l'entreprise s'est engagée avec les parties prenantes concernées ou leurs représentants légitimes (par exemple, les travailleur.se.s, les syndicats, les communautés et les fournisseurs, etc., y compris les parties prenantes pour lesquelles le risque d'impact négatif peut être particulièrement élevé) à élaborer un Plan de transition juste [Oui/Non] [veuillez fournir des informations complémentaires]
 - c) L'entreprise intègre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et plus particulièrement le principe du consentement préalable, libre et éclairé dans ses plans [Oui/Non] [veuillez fournir des informations complémentaires]
 - d) L'entreprise investit dans une transition juste, notamment dans le développement des compétences et des ressources humaines, en atténuant l'impact sur l'emploi par la fidélisation, le recyclage et le redéploiement des travailleur.se.s, en créant de nouvelles opportunités économiques et en contribuant à la protection sociale [Oui/Non] [veuillez fournir des informations complémentaires]
 - e) L'entreprise a fixé des cibles et suit les progrès réalisés dans le cadre de son plan de transition juste [Oui/Non] [veuillez fournir plus d'informations dans les questions E4, E4.1 et E4.2 du CoP]

MESURES QUE LES ENTREPRISES PEUVENT PRENDRE POUR PROGRESSER

Les changements climatiques et la transition climatique affectent les zones géographiques, les secteurs et les entreprises de différentes manières. Les principes de la transition juste sont universels, mais les entreprises et les fonctions commerciales les appliquent différemment. Le document [INTRODUCTION TO JUST TRANSITION: A BUSINESS BRIEF](#) (Introduction à une transition juste : une note pour les entreprises fournit des informations sur le rôle central que joue le secteur privé pour garantir une transition juste pour tou.te.s en abordant le fondement et la signification de la transition juste, sept actions prioritaires pour les entreprises, les domaines de travail pertinents et l'analyse de rentabilité, et en proposant un glossaire des termes clés et un guide de ressources.

Reportez-vous à la **Figure 4** (pages 10-11) et à la **Figure 6** (pages 13-15) dans le document [INTRODUCTION TO JUST TRANSITION: A BUSINESS BRIEF](#) pour obtenir des conseils sur la manière d'aborder chacune des sept actions prioritaires, ainsi que des exemples sur la manière d'appliquer les principes de la transition juste dans différents domaines d'activité, respectivement

RESSOURCES POUR ÉCLAIRER LES STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

• Pour commencer :

- Pour une orientation générale, consultez le document [INTRODUCTION TO JUST TRANSITION : A BUSINESS BRIEF \(TRANSITION JUSTE POUR L'ADAPTATION AU CLIMAT : UNE NOTE POUR LES ENTREPRISES\)](#).
- S'aligner sur les [CRITÈRES DE CRÉDIBILITÉ SOUTENUS PAR LES NATIONS UNIES](#).

• Pour approfondir le sujet — Notes thématiques pour les entreprises

- Traiter les conséquences sociales des mesures d'adaptation aux changements climatiques en accédant au document [JUST TRANSITION FOR CLIMATE ADAPTATION: A BUSINESS BRIEF \(TRANSITION JUSTE POUR L'ADAPTATION AU CLIMAT : UNE NOTE POUR LES ENTREPRISES\)](#).

- Investir dans une transition juste en s'inspirant des recommandations pour les fonctions financières des entreprises et des institutions financières formulées dans le document [FINANCING A JUST TRANSITION : A BUSINESS BRIEF \(TRANSITION JUSTE POUR L'ADAPTATION AU CLIMAT : UNE NOTE POUR LES ENTREPRISES\)](#).
- Relire le document [JUST TRANSITION AND RENEWABLE ENERGY: A BUSINESS BRIEF \(TRANSITION JUSTE POUR L'ADAPTATION AU CLIMAT : UNE NOTE POUR LES ENTREPRISES\)](#).
- Consulter le document [JUST TRANSITION IN SUPPLY CHAINS: A BUSINESS BRIEF \(TRANSITION JUSTE DANS LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT : UNE NOTE POUR LES ENTREPRISES\)](#).

▪ **Conseils et ressources**

- Pour les orientations convenues au niveau international sur la manière d'aborder une transition juste, lisez les [PRINCIPES DIRECTEURS POUR UNE TRANSITION JUSTE VERS DES ÉCONOMIES ET DES SOCIÉTÉS ÉCOLOGIQUEMENT DURABLES POUR TOUS DE L'OIT](#).
- Pour une approche sectorielle, consultez le document du Groupe de travail sur la transition juste dans le secteur maritime [MAPPING A MARITIME JUST TRANSITION FOR SEAFARERS](#) (Cartographie d'une transition maritime juste pour les gens de mer) qui présente des recommandations clés à destination de l'industrie du transport maritime sur la manière de réaliser une transition juste pour le personnel maritime.
- Pour une ressource essentielle décrivant l'action des entreprises dans le cadre d'une transition juste, consultez [The Just Transition Centre](#) et le document [JUST TRANSITION: A BUSINESS GUIDE](#) de The B Team.
- Pour une vue d'ensemble des indicateurs liés à la transition juste et destinés aux entreprises, consultez les [INDICATEURS DE LA TRANSITION JUSTE DE LA WORLD BENCHMARKING ALLIANCE](#).

PROGRAMMATION DU PACTE MONDIAL DE L'ONU POUR GUIDER LA MISE EN ŒUVRE

- [ACADÉMIE DU PACTE MONDIAL DE L'ONU](#) : L'Académie est la principale plateforme d'apprentissage du Pacte mondial de l'ONU. Elle fournit aux chef.fe.s d'entreprise et aux praticien.ne.s les compétences et les connaissances nécessaires pour accélérer leur stratégie de développement durable. L'auto-apprentissage permet aux entreprises de se familiariser avec le thème de la transition juste et de se préparer à agir à leur propre rythme.
 - **Introduction à une transition juste :**
 - Sessions Acteurs du changement avec [SHARAN BURROW](#) et [SOLANGE RIBEIRO](#)
 - Cours d'apprentissage en ligne sur la transition juste [ICI](#)
 - [SESSION DE LA DEEPDIVE ACADEMY : L'ACTION DES ENTREPRISES EN FAVEUR D'UNE TRANSITION JUSTE](#)
 - **Vigilance sur le plan des droits de l'Homme**
 - Session de l'Académie [DU PACTE MONDIAL DE L'ONU « Deepening Human Rights Due Diligence »](#) (Approfondir la vigilance sur le plan des droits de l'Homme)
- [GROUPES D'APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS](#) : Le Pacte mondial de l'ONU propose des groupes d'apprentissage par les pairs afin de créer un espace sûr permettant aux entreprises de partager leurs meilleures pratiques et leurs défis en matière de développement durable avec des professionnel.le.s ayant les mêmes idées. Organisés en collaboration avec les Réseaux nationaux du Pacte mondial, les groupes offrent aux participants l'occasion de s'informer sur les meilleures pratiques les plus récentes grâce à des sessions animées, des ressources sélectionnées et des discussions de groupe. Vous pouvez savoir si votre réseau national organise un groupe d'apprentissage par les pairs [ICI](#). Vous trouverez également plus d'informations sur le Groupe d'apprentissage par les pairs de l'industrie mondiale sur le transport maritime et la transition juste [ICI](#).

ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Pour intensifier l'action en faveur des ODD, les entreprises peuvent envoyer des signaux forts aux gouvernements pour que ceux-ci mettent en œuvre des politiques favorables qui les aident à atteindre les cibles ambitieuses prévues par l'initiative Plus Vite, Plus Loin et leur apportent la clarté et la confiance dont elles ont besoin pour catalyser d'autres investissements.

Le secteur privé doit faire preuve de leadership en partenariat avec toutes les parties prenantes, en particulier avec les gouvernements. En particulier, les entreprises dont la valeur marchande est moyenne ou grande doivent être à l'avant-garde de l'action et de la défense du climat. Les petites et moyennes entreprises (PME) ont également un rôle à jouer, car elles sont des acteurs locaux essentiels qui entretiennent des liens étroits avec leurs communautés.

Le lien entre les gouvernements et les entreprises est essentiel pour faire avancer l'agenda climatique, car des mesures ambitieuses des entreprises en faveur du climat et l'action des gouvernements peuvent se renforcer mutuellement de manière à mettre en valeur la politique climatique et à favoriser l'augmentation des investissements dans le domaine du climat en vue d'un avenir à zéro émission nette, créant ainsi un cercle vertueux du point de vue de l'ambition.

Les engagements volontaires en faveur du zéro émission nette et d'une transition juste sont importants pour faire avancer les choses. En plus de ces mesures, les entreprises doivent s'assurer que toute leur influence fait partie de la solution et ne la compromet pas. Comme indiqué dans le document « Integrity Matters » (L'intégrité compte), la promotion active de politiques ambitieuses et avant-gardistes pour le zéro émission nette dans tous les pays et groupes industriels dans lesquels les entreprises opèrent contribue à l'action positive des gouvernements en matière de climat. De plus, en collaborant avec les gouvernements pour créer des normes solides, les acteurs non étatiques qui sont à l'avant-garde des mesures en faveur du climat peuvent garantir des conditions de concurrence équitables pour les engagements ambitieux en faveur du zéro émission nette afin de réduire les risques liés à une transition rapide et de maximiser les avantages économiques d'un alignement rigoureux sur le principe du zéro émission nette.

Le secteur privé doit aligner sa politique extérieure et ses efforts d'engagement, y compris l'adhésion à des associations commerciales, sur l'objectif de réduire les émissions mondiales d'au moins 50 % d'ici à 2030 et d'atteindre le zéro émission nette à l'horizon 2050. Cela implique les mesures suivantes :

- Faire pression pour obtenir les politiques et réglementations spécifiques dont les entreprises auraient besoin pour réduire leurs émissions conformément à un scénario de 1,5°C et pour que ces politiques et réglementations soient prises en compte dans le prochain cycle de plans climatiques nationaux ou de contributions déterminées au niveau national (CDN). Les messages devraient préciser les réductions d'émissions possibles si les politiques et réglementations avancées par les autorités et les juridictions étaient adoptées.
- Encourager les associations (commerciales) à plaider en faveur d'une action climatique positive et disposer d'une stratégie d'escalade si elles ne le font pas, y compris l'option de quitter l'association si les changements nécessaires ne sont pas apportés.
- Plaidoyer en faveur de l'arrêt des nouvelles productions de charbon et de l'élimination progressive de la production d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans tous les autres pays, et en faveur de l'arrêt de tout financement international du charbon, que ce soit sous forme publique ou privée.
- Plaidoyer en faveur d'une production d'électricité à zéro émission nette d'ici 2035 pour tous les pays développés et d'ici 2040 pour le reste du monde.
- Permettre aux entreprises de s'engager dans un développement sans précédent des énergies renouvelables, plaider pour le transfert des subventions des combustibles fossiles vers une transition énergétique juste, et plaider pour des politiques qui favorisent les investissements dans la recherche, le développement et le déploiement d'énergies propres.
- Plaidoyer en faveur d'une réduction progressive de la production de pétrole et de gaz à l'échelle mondiale et de l'arrêt de l'expansion des réserves de pétrole et de gaz existantes.
- Appeler les gouvernements à adopter les Lignes directrices de l'OIT pour une transition juste pour qu'elles soient la norme minimale garantissant les progrès en matière de travail décent pour tous.
- Veiller à ce que les gouvernements ne laissent personne de côté et assurent la justice climatique en protégeant les communautés vulnérables, en augmentant le financement et les capacités d'adaptation et en promouvant la réforme du système financier international.

LES DIX PRINCIPES DES DROITS DE L'HOMME DU PACTE MONDIAL



DES NATIONS UNIES

- 1 Les entreprises doivent promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ; et
- 2 veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective ;
- 4 contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5 contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ; et
- 6 contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT

- 7 Les entreprises doivent appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8 prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- 9 favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



ANTI-CORRUPTION

- 10 Les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

À PROPOS DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Initiative spéciale du Secrétaire général de l'ONU, le **Pacte Mondial de l'ONU** est un appel aux entreprises du monde entier à aligner leurs pratiques et leurs stratégies sur Dix principes dans les domaines des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. L'ambition du Pacte mondial est de développer l'impact mondial des entreprises, en respectant ces Dix principes et en atteignant les Objectifs de développement durable par le biais d'entreprises et d'écosystèmes responsables, qui favorisent le changement. Avec plus de 20 000 entreprises basées dans plus de 160 pays et plus de 60 réseaux nationaux, il s'agit de la plus grande initiative de développement durable au monde.

Pour plus d'informations, suivez **@Pactemondial** sur les réseaux sociaux et visitez notre site web à l'adresse [UNGLOBALCOMPACT.ORG](https://unglobalcompact.org).



United Nations
Global Compact

© 2024 Pacte Mondial des Nations Unies
685 Third Avenue New York, NY 10017, USA

Les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus : de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.